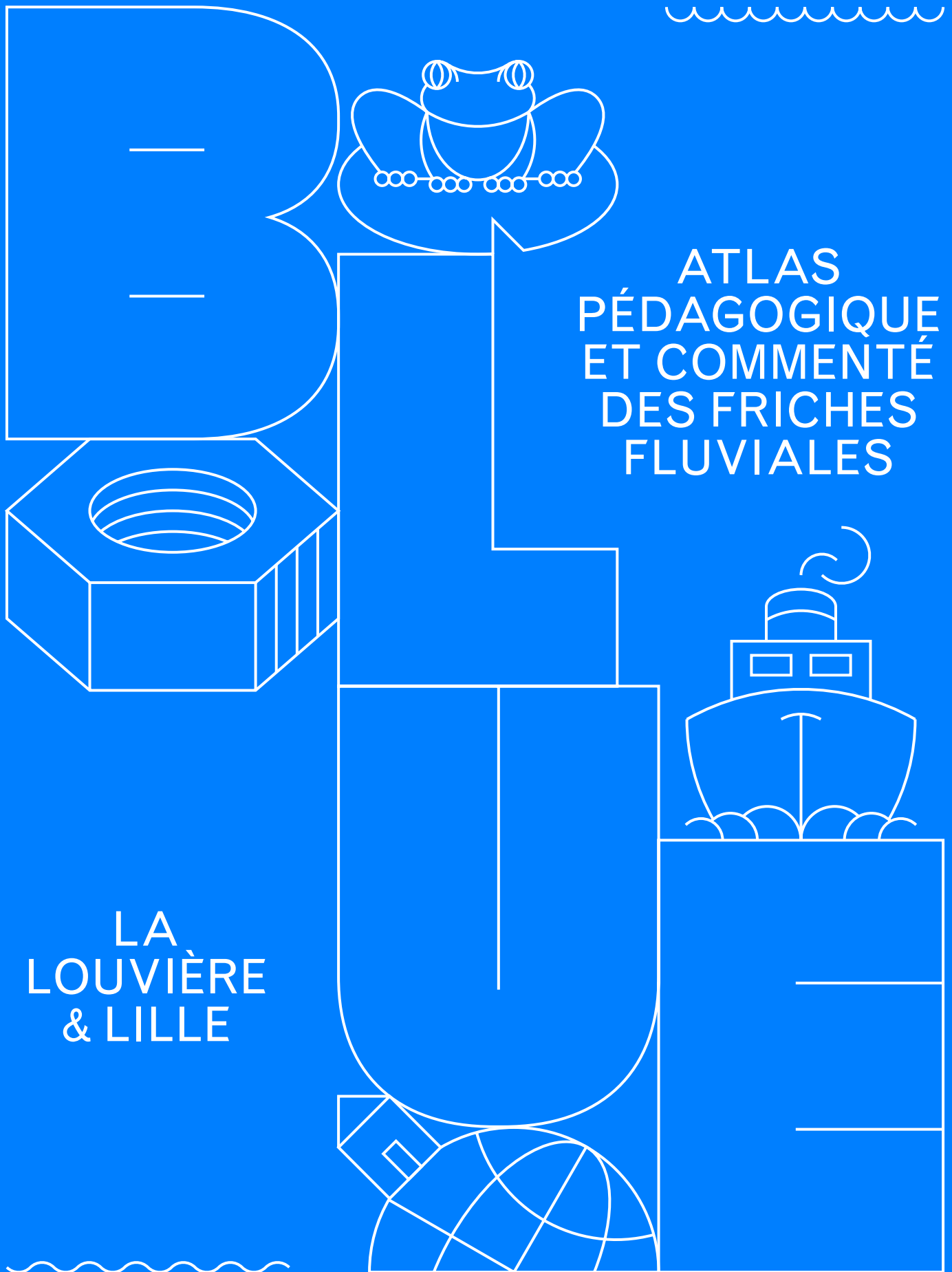
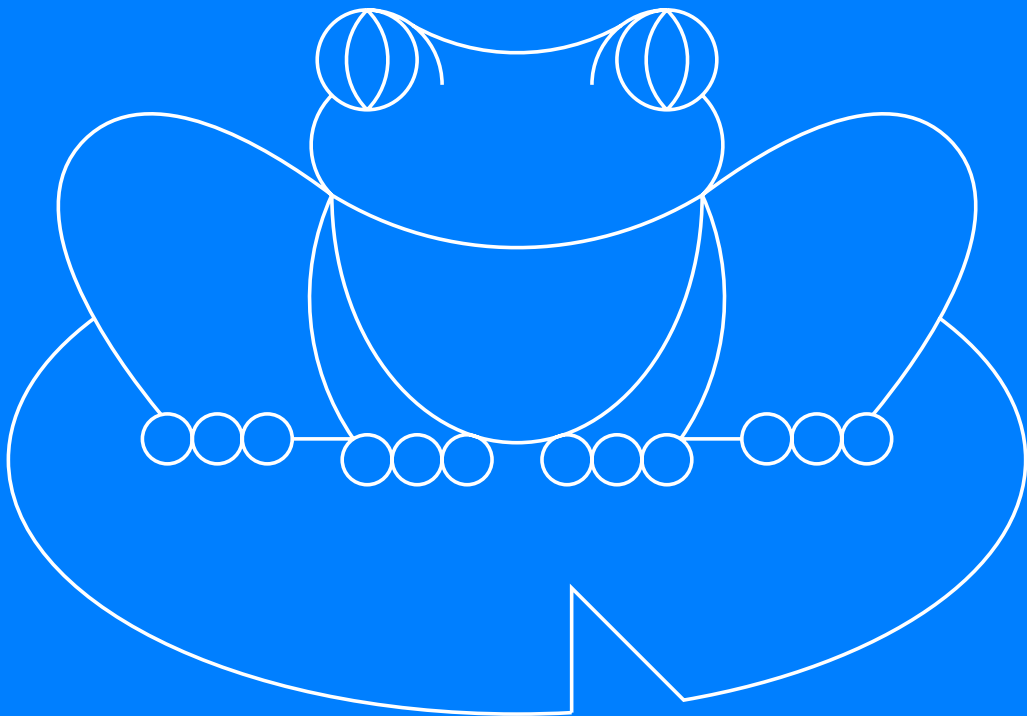




UNIVERSITÉ DE MONS
UNIVERSITÉ DE LILLE

SOUS LA DIRECTION DE
KRISTEL MAZY ET PAULINE BOSREDON





LA LOUVIÈRE

NATURE ET BIODIVERSITÉ

SIMON BLANCKAERT

UNIVERSITÉ DE MONS, FACULTÉ D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
PAYSAGISTE, DOCTORANT EN ART DE BÂTIR ET URBANISME
ASSISTANT SOUS MANDAT

La Louvière et son paysage post-industriel, un atout pour son patrimoine naturel ?

Il est commun d'admettre que des territoires périphériques aux grandes agglomérations sont dits « péri-urbains » et que l'occupation du sol se situe entre un espace urbain et rural. Nous pourrions penser que **l'étalement urbain** s'inscrit au milieu d'un paysage principalement agricole et boisé. Toutefois, le territoire naturel de La Louvière a fortement évolué du fait de sa configuration morphologique initiale favorable à un processus d'industrialisation massif. De plus, un accroissement rapide de la population et un étalement urbain dense ont progressivement morcelé le **paysage biotique** (naturel et vivant) louviérois. C'est le cas pour de nombreuses petites et moyennes villes situées le long du cordon minier belge, qui s'étale depuis les frontières françaises aux frontières allemandes. La déprise industrielle a depuis laissé des stigmates que la nature s'est empressée de combler de manière éphémère...et c'est aujourd'hui sur ces terres héritées que peut se construire un avenir et une identité territoriale.

Avant de développer la problématique spécifique à la nature et la biodiversité de La Louvière, il conviendra de définir ces deux termes, dans le contexte territorial dans lequel ils s'inscrivent.

Par nature, nous pourrions identifier ici les éléments structurels du territoire, tels que le relief et les cours d'eau mais aussi l'occupation du sol à travers les espaces de culture agricoles, prairies, maraîchages, bois et forêts, marécages, etc... Nous noterons toutefois que les espaces agricoles, prairies et maraîchages (et certains bois) s'appuient sur une culture du vivant mais ne peuvent pas être considérés au sens premier du terme comme naturels, puisque issus d'un processus humain. Nous pourrions également mettre en évidence la spécificité du paysage post-industriel de La

Louvière, composé de terrils, friches industrielles, ferroviaires et fluviales qui ont progressivement été recolonisés par la végétation et sont devenus des espaces que l'on peut qualifier de naturels, ou en tout cas qui accueillent une certaine diversité végétale et de fait animale. Cette diversité des cultures est vue aujourd'hui vue comme une potentialité pour penser la structure urbaine de manière prospective.

Par biodiversité, nous entendons la diversité biotique, tant faunistique (animale) que floristique (végétale). Cette dernière est tout ce qui compose le paysage de La Louvière tel qu'on le perçoit aujourd'hui : les arbres des bois et forêts ou des alignements en passant par les herbacées des prairies, les plantes aquatiques des bords d'eau et berges, les annuelles des champs cultivés, les vivaces des jardins, les colonisatrices des friches etc... que ce soient des végétaux plantés par l'homme ou arrivés seuls suite à la colonisation d'espaces libres ou inoccupés. Nous pourrions ainsi caractériser deux types d'espaces sur lesquels cette diversité s'installe : cultivés et hérités. Nous pourrions par ailleurs noter que la friche est un lieu d'accueil privilégié de la diversité (en opposition aux espaces cultivés de manière monospécifique), dans le sens où cet espace est le réceptacle des plantes dites pionnières, des vagabondes (adventices) et devient un lieu de ressource et de refuge pour la faune. L'abandon de l'action anthropique¹⁶ dans ces espaces laisse place à une biodiversité qui construit progressivement des écosystèmes particuliers qu'il convient de valoriser et/ou protéger. Nous pourrions également noter que les cours d'eau, qu'ils soient canalisés ou non, abritent une faune tout aussi spécifique et que l'arrêt de certaines activités industrielles qui exploitaient l'eau (autre que le transport fluvial) a laissé place à un renouvellement de la faune aquatique (poissons). Cette biodiversité contribue également à dépolluer, par son action perpétuelle et cyclique basée sur les saisons, les sols impropres (Principes de phytoremédiation).

Ces deux définitions posées, nous pouvons comprendre tout l'intérêt qu'ont les aménageurs, qu'ils soient urbanistes, paysagistes et architectes à s'appuyer sur les réseaux formés par les différents milieux issus de l'ère post-industrielle pour recomposer et compléter un tissu naturel et paysagé existant. En effet, cette nature résiliente constitue une formidable opportunité pour penser autrement la « ville de demain » dans une logique d'équilibre et de partage des ressources mais aussi de complétude d'une nature surexploitée et domestiquée.

¹⁶ Intervention humaine sur un milieu.

Planche 7 — Arpentage sensible du territoire, regards sur la biodiversité

Yves Assale
Julien Demesmaker
Déborah Girboux
Mohyddine Hamatou
Joseph Hounpke
Loris Michiels
Julie Rochez



Vue de l'ancien canal du centre depuis le pont Capite. Comment améliorer la qualité de vie le long d'un canal lorsque celui-ci est un espace public classé à l'UNESCO ? — Michiels Loris



Biodiversité et pollution, un défi ? — Mohyddine Hamatou



Vue le long de l'ancien canal. Présence d'un abri à oiseau (certainement à pigeon). — Michiels Loris



Quelles sont les plantes permettant de dépolluer les sols du site ? — Julie Rochez



— Girboux Déborah

Le territoire de La Louvière est aujourd'hui dans un basculement de son identité et peut saisir ces préceptes comme une capacité de revalorisation de son patrimoine naturel, que ce soient les cours d'eau, les terrils, les friches... dans une optique de transformer son territoire. C'est d'ailleurs en ce sens que les étangs de Strépy ont été réaménagés en 2009 grâce à des subsides régionaux dans le dessin de stabiliser les berges. « *En effet, la cuvette marécageuse arrosée de quelques sources avait vu son paysage se modifier suite aux effondrements de 1930-940 liés à l'exploitation du charbon. Des hauts fonds ont été créés pour permettre à la flore aquatique de recoloniser le site pour servir de pouponnière aux alevins des différentes espèces de poissons sur place* »¹⁷. De même, les actions menées dans le cadre du Contrat de Rivière de la Haine, vise à la faire revivre biologiquement.

17 Negrinotti, Thierry, 2012, « Le patrimoine naturel et paysager » in Julien Maquet (dir.), *La Louvière, le patrimoine d'une métropole culturelle*, Namur : Institut du Patrimoine Wallon

Pour autant, est-ce que la biodiversité, dans sa forme actuelle et dans une vision prospective d'aménagement, peut-être une source potentielle de renouvellement d'une image négative et attirer de nouveaux habitants ? Est-ce le reflet d'une valeur suffisamment présente avec une capacité à s'exprimer dans l'ambition d'une régénération de la structure territoriale ? Il convient également de poser une base d'éducation liminaire à toute action : **ne plus voir la nature comme réceptacle de déchets liés aux activités de l'humain mais établir un profond respect pour une cohabitation profitable à chacun.**

Planches 7 

Les friches fluviales, de potentiels réservoirs de biodiversité

La nature : le substrat comme point de départ d'une occupation industrielle et urbaine

À travers une lecture critique de l'occupation du sol et cartographique de l'évolution du territoire, nous pouvons affirmer que le socle naturel a été le support d'un accroissement constant de terrains artificiels depuis la fin du XVIII^e siècle, au détriment d'une nature primaire. Ce sont ainsi les cours d'eau qui ont été détournés et canalisés, les surfaces agricoles rationalisées, etc... La vallée qui a vu naître le cœur historique de La Louvière est devenue le support d'une industrialisation et une urbanisation intense. Nous sommes ainsi passés d'un milieu rural à un milieu urbain, d'un grand espace ouvert à une multitude de petits espaces fragmentés.

Carte 14 — 16



Nous pouvons aisément identifier un basculement net entre le paysage ouvert de champs cultivés au paysage artificialisé et urbanisé dès le XIX^e siècle. Il nous suffit pour cela de jeter un œil à la fiche d'occupation du sol édité par la CPDT¹⁸ pour se rendre compte de la place de la « nature » à La Louvière. La répartition 1/4 terrains résidentiels, 1/4 friches agricoles, 1/4 terres arables et 1/4 de terrains de « nature inconnue » nous donne une première clé de lecture sur la place laissée à la diversité « naturelle ». Pour autant, nous pouvons observer qu'actuellement, les espaces dits « naturels » sont plus diversifiés qu'auparavant. Toutefois, le substrat originel est aujourd'hui effacé par la transformation urbaine progressive et n'apparaît plus comme l'élément dominant et structurant.

¹⁸ <https://cpdt.wallonie.be/belles-fiches-doccupation-et-daffectation-du-sol-2004-la-louviere>

Carte 14 — Évolution des espaces naturels



Claudia Bugar
Jolan Daniels
Déborah Girboux
Jules Grenu

1777

On constate à cette époque que la dominance de terrain est dédiée à la culture des champs qui constitue environ 70% du territoire. On remarque une forte concentration d'espace boisé au nord de la carte. Ces différentes zones boisées ainsi que les prairies s'organisent le long des cours d'eau. Une concentration de potagers sont organisés autour des zones urbanisées. On remarque la présence d'une carrière dans le sud de la commune.

1777-1865

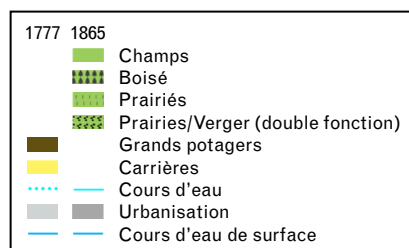
Le siècle suivant, le terrain évolue vers une diminution massive des zones boisées laissant place à une augmentation de parcelles agricoles et à l'étalement urbain. A partir de 1837 commence l'essor de l'industrie permettant le développement de la grande et basse Louvière. Cet essor fait place à la création d'industries tels que des verreries, des sociétés de charbonnage ainsi que des laminoirs de fer et fonderies. On observe l'apparition de différents cours d'eau au nord-ouest ainsi qu'une déviation du cours d'eau qui deviendra le futur canal. Avec la création des ascenseurs en 1888, ce canal permet un moyen de transport incontestable pour la commune et ses industries. Malgré cette expansion industrielle, le site garde un caractère agricole en 1865. Les prairies s'organisent toujours le long des différents cours d'eau ainsi que l'apparition de quelques vergers. A partir de 1882, on va voir diverses lois être édictées apportant des contraintes sur la chasse, la pêche fluviale, ... De plus, un programme de plantation des berges du canal du Centre avec des essences variées a été mis en place en 1911 accompagnant la construction du canal et des ascenseurs dont les travaux ont commencé en 1884. On constate également la disparition de la carrière qui était encore présente en 1777.

1777

Zoom terrain DUFERCO/NLMK :
La zone du site DUFERCO est occupée en majeure partie par des champs. On retrouve également un cours d'eau qui le traverse et quelques zones boisées.

1777-1865

Zoom terrain DUFERCO/NLMK :
La zone du site DUFERCO est occupée en majeure partie par des champs. On retrouve également un cours d'eau naturel qui le traverse ainsi que le début de la construction du canal. Quelques prairies ainsi que des petites zones boisées y sont aussi de manière parsemée.



N 0 1 km
^

Source : Geoportail de Wallonie
Cette cartographie a été produite par des étudiants en cours de formation universitaire.
Révisé, ce document pourrait néanmoins contenir des imprécisions.

Carte 15 — Évolution des espaces naturels

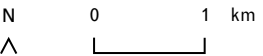
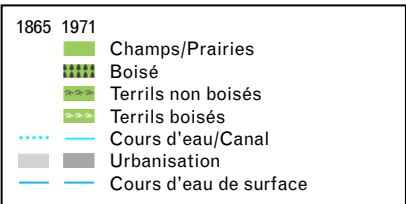
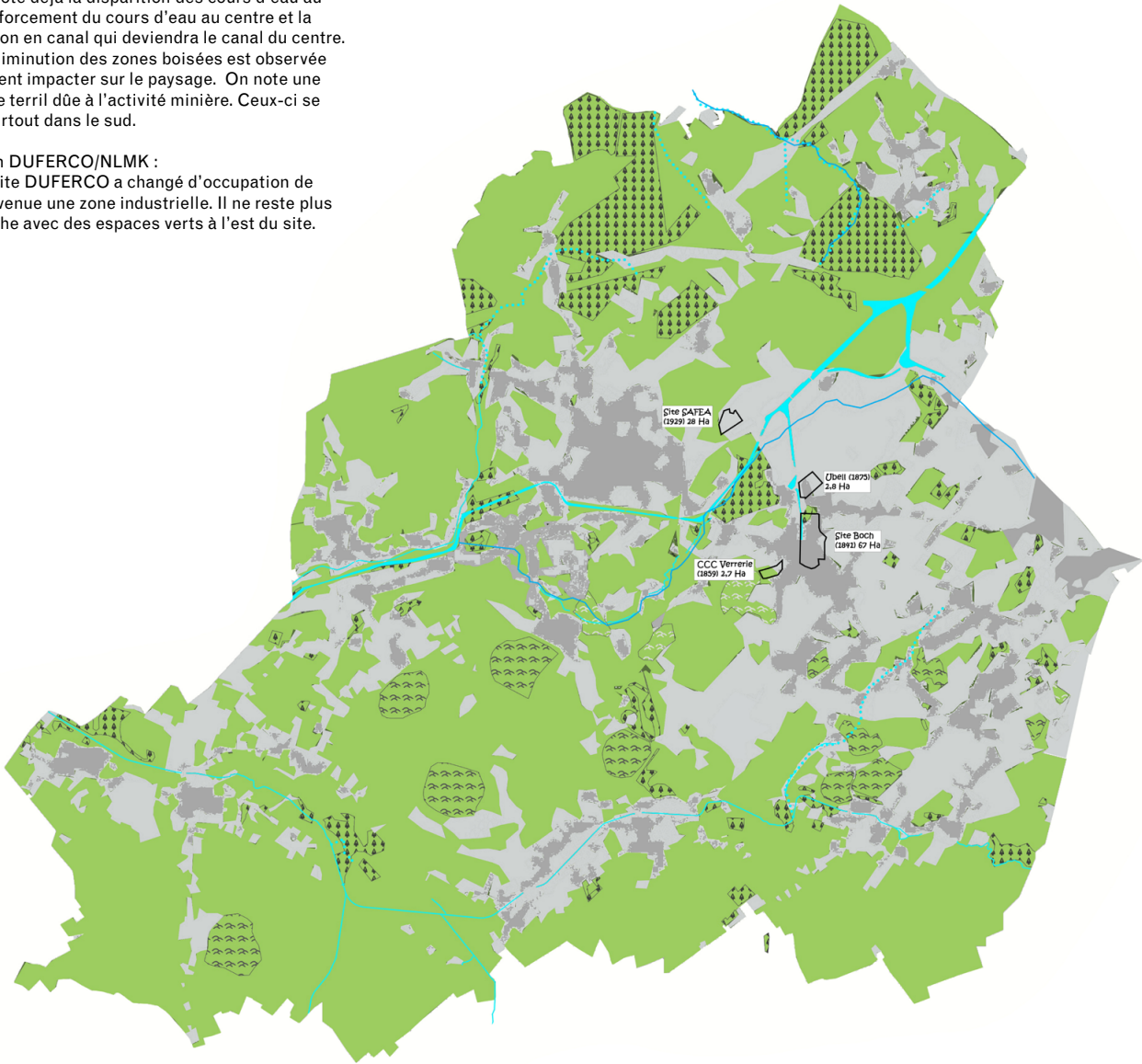


Claudia Bugar
Jolan Daniels
Déborah Girboux
Jules Grenu

1865-1971

On remarque un étalement urbain massif, ce qui réduit fortement l'espace vert du territoire. Le territoire change, on note déjà la disparition des cours d'eau au nord. Un renforcement du cours d'eau au centre et la transformation en canal qui deviendra le canal du centre. Une légère diminution des zones boisées est observée sans forcément impacter sur le paysage. On note une apparition de terril due à l'activité minière. Ceux-ci se localisent surtout dans le sud.

Zoom terrain DUFERCO/NLMK :
La zone du site DUFERCO a changé d'occupation de sol et est devenue une zone industrielle. Il ne reste plus qu'une tranche avec des espaces verts à l'est du site.



Source : Geoportail de Wallonie
Cette cartographie a été produite par des étudiants en cours de formation universitaire.
Révisé, ce document pourrait néanmoins contenir des imprécisions.

Carte 16 — Évolution des espaces naturels



Claudia Bugar
Jolan Daniels
Déborah Girboux
Jules Grenu

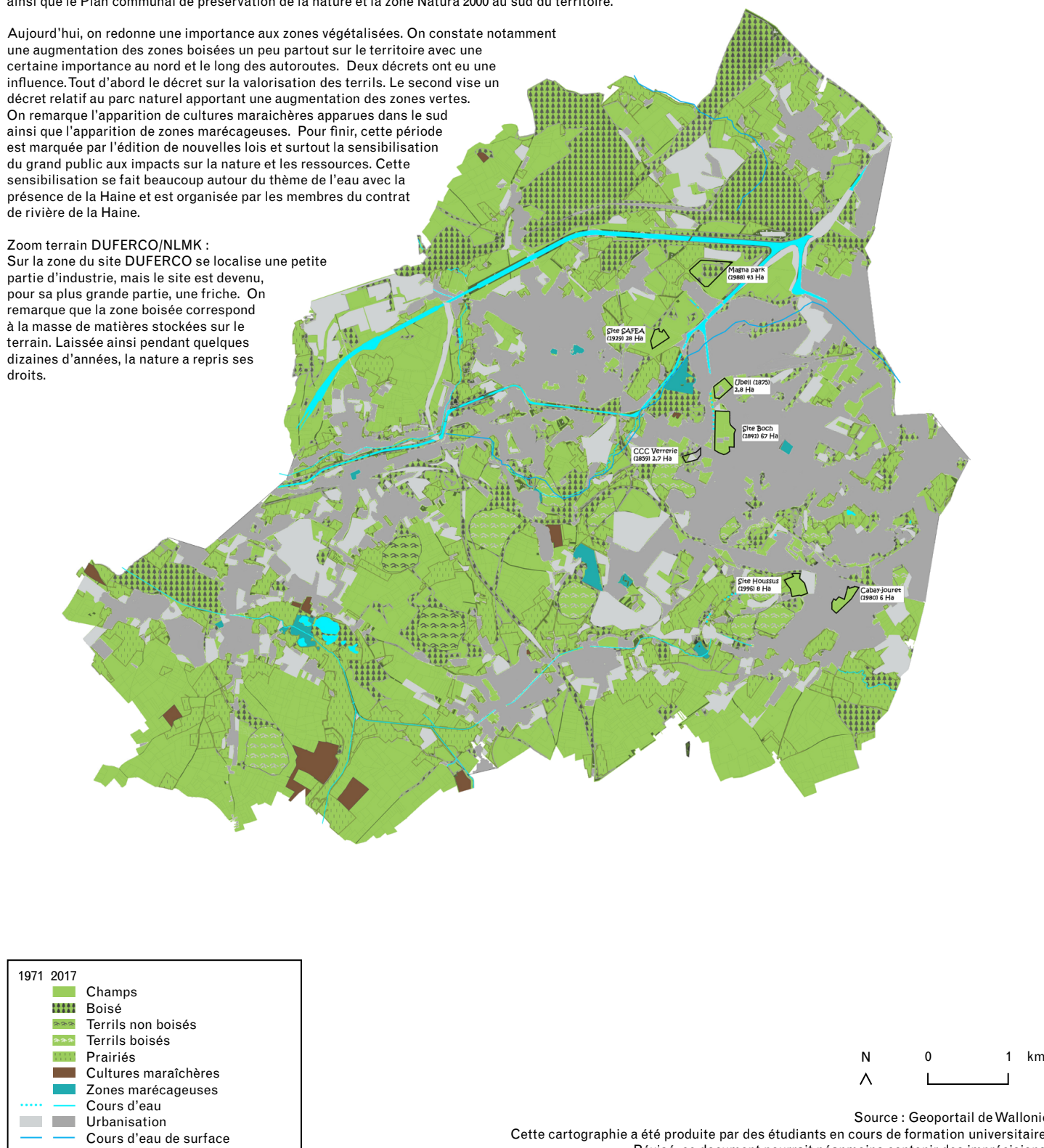
1971-2017

À la fin des années 1990, on note que le château Boël et son parc ont été rachetés par la société Duferco de même que l'usine qui y était associée. À côté de cela plusieurs décrets et lois ont été mis en place ainsi que le Plan communal de préservation de la nature et la zone Natura 2000 au sud du territoire.

Aujourd'hui, on redonne une importance aux zones végétalisées. On constate notamment une augmentation des zones boisées un peu partout sur le territoire avec une certaine importance au nord et le long des autoroutes. Deux décrets ont eu une influence. Tout d'abord le décret sur la valorisation des terrils. Le second vise un décret relatif au parc naturel apportant une augmentation des zones vertes. On remarque l'apparition de cultures maraîchères apparues dans le sud ainsi que l'apparition de zones marécageuses. Pour finir, cette période est marquée par l'édiction de nouvelles lois et surtout la sensibilisation du grand public aux impacts sur la nature et les ressources. Cette sensibilisation se fait beaucoup autour du thème de l'eau avec la présence de la Haine et est organisée par les membres du contrat de rivière de la Haine.

Zoom terrain DUFERCO/NLMK :

Sur la zone du site DUFERCO se localise une petite partie d'industrie, mais le site est devenu, pour sa plus grande partie, une friche. On remarque que la zone boisée correspond à la masse de matières stockées sur le terrain. Laisse ainsi pendant quelques dizaines d'années, la nature a repris ses droits.

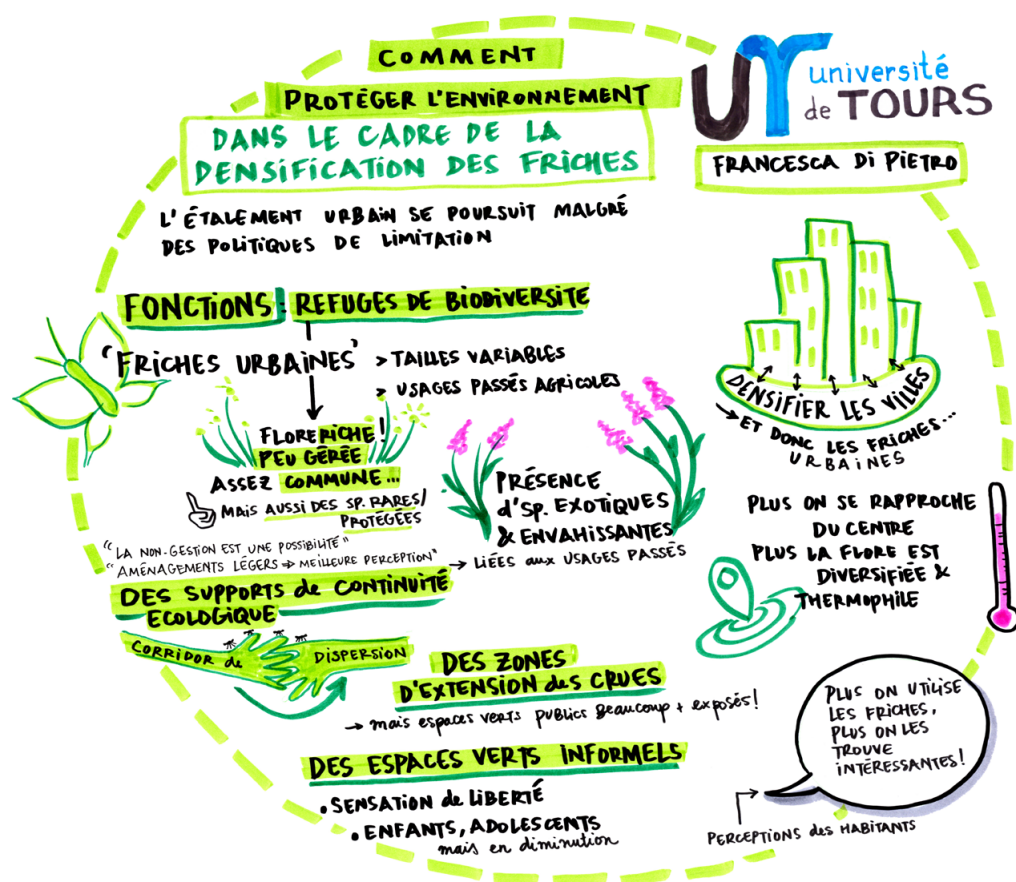


La nature jardinée : les champs, les jardins et les bois comme ressource nourricière primaire

Les cultures agricoles et maraîchères ont soutenu l'accroissement démographique d'un point de vue nourricier. Elles se sont développées en même temps que la ville s'étalait. Nous pourrions noter également la présence de jardins ouvriers qui est le reflet d'une volonté de la part des propriétaires industriels de conserver la population à proximité des lieux de production. Ces deux approches, jardinière et nourricière (cultures maraîchères, prairies, zones marécageuses, bois), sont aujourd'hui les lieux privilégiés de nature jardinée, supports d'une potentielle nouvelle répartition spatiale contemporaine. Il y a lieu de les préserver et de les améliorer pour continuer à alimenter la population. Toutefois, la population qui habite à proximité de ces espaces et qui est bien souvent présente depuis plusieurs générations, qui a vécu la déprise industrielle, n'est pas sensibilisée et armée pour faire face à ce genre de défis. Les surfaces en déprise sont vastes. Les actions et initiatives sont de fait individuelles, ponctuelles et rarement soutenues par les pouvoirs publics. [Il conviendrait, dans une approche entrepreneuriale, de mettre à disposition des espaces mutualisés sur base d'actions collectives de type *bottom-up* soutenues, pour voir apparaître une trame multiple et diversifiée productive.](#)

La nature éphémère et héritée : les friches industrielles (terrils et chancres) et fluviales comme chance pour le territoire

Il est d'une évidence que le paysage actuel de La Louvière résulte d'une déprise industrielle importante. Il suffit de cerner le nombre de terrils (boisés ou non boisés) mais aussi les bâtiments industriels abandonnés pour comprendre l'histoire du territoire. Il est commun d'appeler ces lieux ou ces « tas » de déchets des « chancres ». Ce sont des lieux où l'humain n'est plus intervenu depuis un certain temps, soit parce qu'il a terminé d'exploiter la ressource, soit parce que le marché a évolué ou parce qu'il a été pris dans une décroissance industrielle. Ce sont souvent des grandes surfaces accompagnées de bâtiments, hangars, volumes... qui ont progressivement été recolonisés par la végétation. Ces plantes pionnières, ces adventices, vagabondes, annuelles... qui s'installent dans les interstices de murs et du sol et contre lequel l'humain a tendance à se battre (par une peur de la nature ?) trouvent ici un refuge qui leur permet de s'épanouir pleinement. Ainsi, on peut voir sur des anciens tas de scories (terrils) apparaître des forêts, dans des bras abandonnés de canaux s'installer



des plantes sauvages semi aquatiques ou aquatiques, dans les anciennes gares de triage des prairies calcicoles...ou même découvrir de nouvelles espèces animales protégées à l'échelle européenne. Ces espaces, berceaux d'un renouvellement naturel, faunistique et floristique, sont des lieux d'expression de la diversité qui ont une valeur à l'échelle d'un territoire, à la fois écologique mais aussi économique. Comme l'a bien expliqué [Francesca Di Pietro](#)¹⁹, de l'université de Tours, les friches sont des supports de continuité écologique, des « espaces verts » (au sens gestion de la ville) informels, mais aussi des zones d'extension des crues, etc... et ces friches, tantôt à la périphérie proche ou à la marge des villes deviennent « friches urbaines » et sont soumises à des pressions foncières, comme à La Louvière.

Schéma 10 

¹⁹ Géographe de l'environnement, Laboratoire CITERES, <https://www.univ-tours.fr/annuaire/francesca-di-pietro>

La nature rêvée ou comment s'appuyer sur une ressource inespérée venue de la « résilience naturelle »

Ce sauvage qui s'installe dans les espaces abandonnés par l'homme est à saisir comme une chance pour requalifier une identité meurtrie par des années d'exploitation des ressources et une image sombre qui en ressort. À l'échelle du paysage de la Louvière, ce sont des terres polluées qui s'étirent sur de longs chapelets et qui forment ce qu'appelle le paysagiste Gilles Clément le « tiers paysage »²⁰. Ces espaces morcelés, bien souvent inaccessibles, de différentes dimensions, formes, matérialités, etc... constituent potentiellement des refuges individuels mais surtout des « corridors » écologiques quand ils sont pris de manière collective. Ces espaces peuvent facilement être mis en réseau pour former un maillage « vert et bleu » à l'échelle du grand paysage et être le support d'une nouvelle vision urbanistique territoriale. « Ainsi, le patrimoine naturel et paysager de La Louvière est articulé autour des maillages bleu et vert établis dans le cadre d'une conservation de la nature, outil de l'aménagement du territoire. Il découle de ce maillage bleu trois grands axes : le nouveau canal traversant le nord de la ville, l'ancien canal sinuant à travers les zones urbaines et la Haine, serpentant à travers les milieux agricoles »²¹. Les usages, qualités, etc... se complètent avec une capacité de résilience et d'adaptation aux terrains rencontrés. Nous pouvons ainsi identifier des techniques qui vont dépolluer certaines terres souillées, regroupées sous le terme de « phytoremédiation ». En prenant en compte les différentes temporalités d'un territoire, il n'est ainsi plus nécessaire de procéder à de lourdes et coûteuses dépollutions qui bien souvent nient le passé du terrain (extraction des terres etc...).

20 Voir manifeste pour le tiers paysage, http://www.gillesclement.com/fichiers/tierspaypublications_92045_manifeste_du_tiers_paysage.pdf

21 Negrinotti, Thierry, 2012, « Le patrimoine naturel et paysager » in Julien Maquet (dir.), La Louvière, le patrimoine d'une métropole culturelle, Namur : Institut du Patrimoine Wallon.

Conclusion : quelle place pour la nature à La Louvière?

Au travers les visions prospectives dégagées par les étudiants dans le cadre de l'atelier ATSP de l'UMons et de l'atelier du micro-projet Interreg BLUE à La Louvière, nous pouvons dégager **trois axes de réflexion** pour le territoire de La Louvière. **Le premier travail de Céline BIGAN et Livia STRAZZERI nous propose de « mettre sous cloche » cette nature afin de la « magnifier ».** Nous entendons par là qu'il y aurait lieu de la préserver, la protéger et la mettre en scène. Cette approche qui peut paraître, de prime abord, conservatrice, abonderait dans le sens des politiques européennes de protection des milieux à haute valeur écologique et environnementale, comme les réseaux Natura 2000²². **Un deuxième axe de réflexion, introduit par les travaux de Paul BARONNET et Antoine VANKEERBERGHEN s'appuie sur le paysage naturel comme ressource et outil à profit d'un renouvellement urbain.** Le végétal, isolé et reproduit en culture de type pépinière, pourrait non seulement servir dans la redynamisation des espaces publics (voir aussi l'exemple de la pépinière citoyenne à Uccle²³) et dans une logique d'éducation à l'éco-citoyenneté en devenant un laboratoire de la dépollution par les plantes, exemplaire à l'échelle (régionale) d'un cordon industriel en pleine déprise depuis 30 ans. Ces deux axes posés, nous pouvons dès lors orienter la question de l'émergence d'un débat, substrat d'un troisième axe de réflexion sur la **nécessité de consommer l'espace de friche à destination d'un foncier bâti, d'espaces de loisirs, d'équipements communautaires, d'industrie... ou de le laisser comme espace à part entière avec toutes les spécificités d'un espace abandonné** (usages informels potentiels, mise à l'écart d'espaces de nature, image du sauvage...). C'est ce que le réseau inter-friches tente de questionner à travers les ateliers mis en place à l'échelle internationale depuis 2018. ◇

Projet 5



Projet 6



²² <http://biodiversite.wallonie.be/fr/natura-2000.html?IDC=829>

²³ <https://urban-ecology.be/pepiniere-citoyenne/>



Céline Bigan
Livia Strazzeri



LA LOUVIÈRE

A LA DECOUVERTE DE LA BIODIVERSITE LOUVIEROISE

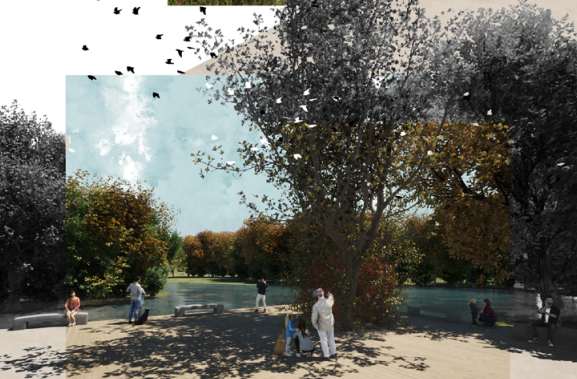


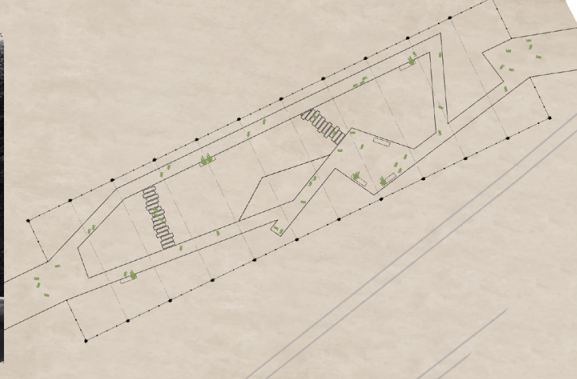
Notre projet porte sur la découverte et la valorisation de la biodiversité présente sur le territoire de la Louvière. C'est au cœur de la friche Duferco que notre intérêt s'est porté. La friche de part ses activités passées ainsi que la diversité des équipements présents aux alentours est un lieu d'intérêt biologique particulier.

Afin d'offrir aux habitants louviers un espace vert dynamique qui leur permette de découvrir la biodiversité du site. Nous avons prévu divers pavillons et structures ouvertes. Nous voulons des bâtiments traversants permettant de pouvoir les emprunter librement lors de la balade. Des espaces ouverts qui nous permettent d'être immergé au cœur de la nature tout en étant protégé. Cette architecture fait écho à un bâtiment préservé sur le site qui est composé d'une structure métallique totalement ouverte dans laquelle la nature a repris ses droits.











Faculté
d'Architecture
et d'Urbanisme

Atelier Architecture - Territoires - Stratégies - Paysages
Année académique 2019/2020 / Master 2
HOLOFFE Etienne - BLANCKAERT Simon - GLUCK Dominique - MAZY Kristel

Bigan Céline
Strazzeri Livia



UMONS
Université de Mons

